

DÉLIBÉRATION n° 2026/085

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulías », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

Procurations : Philippe LACOSTE à Christophe CAILLEAUX, Bernard PLANO à Robert MONZANI et Aurélia RABEJAC à Stéphanie LAGLEIZE

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour la fête foraine de la Saint-Jean 2026

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine fête communale, la Ville de Lannemezan va désormais directement assurer la gestion et la coordination de la fête foraine (du 26 juin au 30 juin 2026) en lieu et place du comité des fêtes.

Afin de pouvoir collecter les redevances d'occupation du domaine public, il est proposé d'appliquer pour cette année les mêmes tarifs qu'en 2025 en appliquant la formule suivante :

(m² du métier X coefficient) X nombre de jours de fêtes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

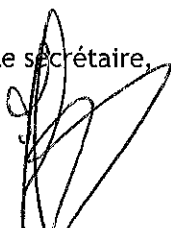
ADOpte

➤ Les coefficients suivants :

0,40 € pour les petits métiers (inférieurs ou égaux à 50m²)

0,26 € pour les gros métiers

Le secrétaire,



Affiché le 08/06/2026



Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LAGES

